



AVIS DE LA CFDT SUR LA SITUATION DU SUPERMARCHÉ DE GRIGNY
(PROJET DE FERMETURE DE L'HYPER CASINO DE GRIGNY)

NOUS NE POUVONS QUE CONSTATER, A LA LECTURE DU DOCUMENT REMIS AU CCE, QUE CE MAGASIN SITUÉ A GRIGNY DANS UNE ZONE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE, NE PEUT FONCTIONNER DANS DES CONDITIONS NORMALES.

NOUS PRENONS ACTES QUE TOUS LES MOYENS FINANCIERS, TECHNIQUES ET HUMAINS ONT ÉTÉ MIS EN ŒUVRE.

DEVANT LA GRAVITÉ DES ACTES D'INCIVILITÉ ET DE DÉLINQUANCE À L'INTÉRIEUR ET À PROXIMITÉ DU MAGASIN, L'IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ POUR LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS EST DE FERMER LE MAGASIN.

LA DIRECTION S'ENGAGE À RECLASSER TOUT LE PERSONNEL CHEZ DCF, OU S'IL LE SOUHAITE DANS UNE AUTRE ENSEIGNE DU GROUPE.

IL VA DE SOI QUE LA DIRECTION PRENDRA EN CHARGE LES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES LIÉS AU TRAJET DOMICILE TRAVAIL PAR UNE INDEMNITÉ COMPENSATRICE MENSUELLE.

EN CAS DE MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE, IL SERA FAIT APPLICATION DE LA CHARTE EN VIGUEUR.

LORS DE LA PRISE DU NOUVEAU POSTE, LE COLLABORATEUR POURRA DEMANDER LA DÉSIGNATION D'UN PARRAIN AINSI QU'UNE FORMATION D'ADAPTATION.

DANS CES CONDITIONS LA CFDT DONNERA UN AVIS FAVORABLE.